

MODALITE D'INSCRIPTION

Examen TAXI/VTC

Les inscriptions s'effectueront en ligne :

sur la plateforme d'inscription : <https://examentaxivtc.fr>

EPREUVES D'ADMISSIBILITE (épreuves écrites)	EPREUVE D'ADMISSION (conduite)	Date limite d'inscription aux épreuves d'admissibilité ET d'admission
29 et 30 JUIN, 1er JUILLET 2020	67 : à partir du 3 septembre 2020 68 : les 8, 9 et 10 septembre 2020	Epreuves complètes (admissibilité + admission) : VENDREDI 28 FEVRIER 2020 MINUIT Epreuve d'admission uniquement : MERCREDI 29 JUILLET 2020 MINUIT
	Session complémentaire : Bas-Rhin : du 25 au 30 juin 2020 Haut-Rhin : le 6 juillet 2020	Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 28 FEVRIER 2020 MINUIT
MARDI 27 OCTOBRE 2020	67 : à partir du 7 décembre 2020 68 : du 14 au 17 décembre 2020	Epreuves complètes (admissibilité + admission) : MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 MINUIT Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 MINUIT

TOUT DOSSIER CREE APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION NE SERA PAS TRAITE

Les pièces suivantes devront être déposées dans le dossier d'inscription en ligne :

1. La carte nationale d'identité recto-verso ou le passeport en cours de validité
 - le document doit être lisible et pour la carte d'identité être composé des 2 faces de la carte
 - le numéro de la pièce d'identité se trouve
 - ✓ *en haut de la carte d'identité,*
 - ✓ *à droite du titre de séjour, à côté de la date de naissance,*
 - ✓ *en haut à droite du passeport*

Les documents suivants, attestation de perte ou de vol ou une attestation certifiant la réédition en cours de la carte nationale d'identité, ne pourront être acceptés.

2. Pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail
3. Un justificatif de domicile de moins de trois mois. Il doit comporter le nom et le prénom du candidat et doit être daté de moins de trois mois. Il peut s'agir d'un des documents suivants :
 - ✓ *facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile).*
 - ✓ *avis d'imposition ou certificat de non-imposition,*
 - ✓ *quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,*
 - ✓ *titre de propriété ou quittance de loyer.* La copie d'une facture électronique est acceptée.

Si le candidat habite chez un proche (parent, ami...). Il faut présenter les trois documents suivants :

1. *photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,*
2. *lettre de l'hébergeant signée certifiant que le candidat habite chez un tiers de manière stable ou depuis plus de trois mois*
3. *justificatif de domicile récent (moins de trois mois) au nom de l'hébergeant*

4. Le permis de conduire recto-verso de la catégorie B ou A.

Les documents suivants, attestation de perte ou de vol ou attestation certifiant la réédition en cours du permis de conduire, ne pourront être acceptés. Les permis de conduire assujettis d'un délai probatoire ne pourront prétendre à l'inscription de cet examen.

5. Une photographie d'identité récente :
 - *format photo d'identité*
 - *pas de flou*
 - *taille valide (pas de petite taille)*
6. La signature du candidat :
 - *sur papier blanc*
 - *encre sombre (noir ou bleu)*
 - *bien cadrée*
 - *sans aucune autre écriture (nom, divers)*

Tout dossier ne sera validé qu'après encaissement des droits d'inscription.

Tout dossier incomplet et/ou avec des documents scannés dans le mauvais sens de lecture sera rejeté.

En cas de besoin vous pouvez contacter la CMA de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 au 03.88.19.79.79.